

On trouvera en annexe les adresses des bureaux des conseillers chargés des affaires scientifiques et technologiques. Une publication du Ministère contient par ailleurs des indications relatives à leurs compétences et à leurs mandats.

3.1.2 Les agents de développement de la technologie

Dans 9 de ses missions à l'étranger, le Canada a recruté sur place 11 agents de développement de la technologie chargés d'aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à faire l'acquisition de technologies étrangères (voir en annexe la liste de ces bureaux). En outre, des délégués commerciaux jouent le même rôle dans 30 autres missions. Chargés de répondre à des demandes spécifiques et d'agir à titre d'intermédiaires entre les fournisseurs et les bénéficiaires de nouvelles technologies, ces agents répondent chaque année à quelque 3 000 demandes de renseignements et ils apportent leur soutien au Programme d'apports technologiques (PAT) décrit à la section 4.3.

3.1.3 Accords cadres destinés à favoriser la coopération

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada participe également à la supervision des accords conclus entre le Canada et d'autres pays et définissant le cadre de la collaboration internationale en matière de sciences et de technologie. Ces accords fournissent aux chercheurs un cadre clairement défini qui leur permet d'évaluer quelles sont les perspectives en matière de coopération, de trouver des partenaires et de favoriser la collaboration (voir tableau 1). Des rencontres bilatérales ont lieu régulièrement; celles-ci permettent de passer en revue les priorités des projets conjoints actuels et futurs mis sur pied en vertu de ces accords et de faire le point sur ces mêmes projets. On trouvera au tableau 2 quelques exemples de projets mis en oeuvre dans le cadre d'ententes sélectionnées et qui donnent un aperçu de la diversité des activités en cours.